

14010 - Politique de la ville

**Proposition d'attribution de subventions au titre du
fonds de développement urbain pour l'appel à projets
2020 du Contrat de Ville de l'Eurométropole de
Strasbourg - 2015 / 2020**

CP/2020/094

Service chef de file :

A3 - Délégation à l'action territoriale

A350 - Délégation territoriale Eurométropole

Service associé :

L630 - Service Développement, Europe, et Transfrontalier

Résumé :

Conformément à la loi relative à la Ville et à la cohésion urbaine promulguée le 21 février 2014, le Département a adopté, lors de la réunion de son Assemblée Plénière du 6 juillet 2015, le Contrat de Ville de l'Eurométropole de Strasbourg pour la période 2015-2020. Ce contrat a été conclu par le Département et ses partenaires le 10 juillet 2015. La durée des Contrats de Ville a été prorogée de deux ans jusqu'en 2022 au titre de la Loi de Finances 2019, adoptée par l'Assemblée nationale le 20 décembre 2018.

Le présent rapport propose à la Commission Permanente d'attribuer des subventions dans le cadre du fonds de développement urbain et dans le cadre de l'appel à projets 2020 du Contrat de Ville de l'Eurométropole de Strasbourg.

Ces subventions complètent, pour les bénéficiaires à statuts non associatifs, l'arrêté pris par le Président du Conseil Départemental en date du 14 avril 2020.

1. CONTEXTE

Partenaire historique de la Politique de la Ville, le Département s'est engagé à participer aux nouveaux Contrats de Ville de l'Eurométropole de Strasbourg (EMS), de Haguenau-Bischwiller-Kaltenhouse et de Saverne pour la période 2015-2022, conformément à l'article 6 de la loi relative à la Ville et à la cohésion urbaine, promulguée le 21 février 2014, qui a redéfini le cadre et les outils d'intervention de la Politique de la Ville (Délibération n°CD/2015/84 du 6 juillet 2015).

Dans ce cadre, le Département mobilise ses dispositifs de droit commun ainsi que des crédits spécifiques (fonds de développement urbain) qui permettent de soutenir les projets les plus innovants.

Au titre du fonds de développement urbain, des crédits d'un montant de 500 000 € sont inscrits au budget primitif de 2020 (Délibération n°CD/2019/120), pour les trois contrats de Ville (EMS, Haguenau-Bischwiller-Kaltenhouse et Saverne). Les porteurs de projet

peuvent être des associations, des établissements publics locaux ou encore des Communes.

2. REFERENTIEL DES DIX PRIORITES DU FONDS DE DEVELOPPEMENT URBAIN

Le Conseil Départemental a décidé le 9 décembre 2019 (n°CD/2019/120) des critères d'attribution des subventions du Département au titre du fonds de développement urbain pour répondre aux enjeux récurrents dans les quartiers prioritaires au titre de la Politique de la Ville (QPV), comme l'insertion et l'emploi.

Ces critères remplacent les dix priorités départementales adoptées par la délibération du 8 décembre 2016 (n°CD/2016/171).

Ces critères correspondent également à de nouveaux enjeux sociétaux, tels que la lutte contre la radicalisation, l'amplification du décrochage scolaire et la démission parentale. Les porteurs de projet potentiels ont été informés des nouvelles priorités portées par la Collectivité. Ainsi, ce référentiel assure aux porteurs de projets une meilleure compréhension et visibilité des projets susceptibles d'être financés par le Département. L'effet escompté a pour objectif d'en améliorer leur instruction : diminution du nombre de demandes, amélioration qualitative des projets déposés et cohérence avec les priorités du Département.

3. CONTRAT DE VILLE DE L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG

Le Contrat de Ville de l'Eurométropole de Strasbourg 2015-2022 concerne 18 quartiers prioritaires, dont 13 situés à Strasbourg et 5 dans les Communes de Schiltigheim, Bischheim, Illkirch-Graffenstaden et Lingolsheim.

La convention cadre conclue le 10 juillet 2015 par l'ensemble des partenaires, présente un projet de territoire à partir de grands enjeux (cohésion sociale, emploi, cadre de vie) et d'objectifs transversaux (actions avec et pour les jeunes, prévention des discriminations, égalité homme-femme, maîtrise de la langue française). Ce projet est orienté vers l'égalité urbaine et s'articule autour de trois dimensions : la personne, le territoire, les acteurs.

4. PROPOSITION D'ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AU TITRE DE L'APPEL A PROJETS 2020 DU CONTRAT DE VILLE DE L'EUROMETROPOLE DE STRASBOURG

Concernant l'appel à projets 2020, 412 dossiers ont été déposés au guichet unique du Contrat de Ville de l'Eurométropole de Strasbourg.

Au titre de la première vague de l'appel à projets 2020 du Contrat de Ville de l'Eurométropole de Strasbourg, 197 dossiers sollicitent une aide du Département.

- 141 dossiers soutenus au titre des crédits spécifiques du fonds de développement urbain pour un montant de total de 273 134 €. *128 dossiers (dont 12 refus), concernant exclusivement le monde associatif, ont d'ores et déjà été retenus par arrêté du Président du Conseil départemental en date du 14 avril 2020, pour un montant total de 253 299 €.*

Le reliquat de la première vague de l'Appel à projet comporte donc :

- 9 dossiers pour lesquelles la Commission Territoriale de l'Eurométropole de Strasbourg a émis un avis favorable.
- 4 dossiers pour lesquelles la Commission Territoriale de l'Eurométropole de Strasbourg a émis un avis défavorable.

Il est proposé à la Commission Permanente d'attribuer des subventions à ces 9 projets pour un montant total de 19 835 € selon la répartition suivante et détaillée dans le tableau annexé :

- 8 projets portés par des collèges ou autres établissements publics locaux pour un montant de 19 335 €,
- 1 projet porté par une commune pour un montant de 500 €.

Il est proposé à la Commission Permanente de rejeter les 4 demandes pour lesquelles la Commission Territoriale de l'Eurométropole de Strasbourg a émis un avis défavorable.

Code enveloppe budgétaire	Imputation M52	Crédits prévus	Crédits disponibles	Crédits proposés
37207	65-65737-71	50 000,00 €	50 000,00 €	19 335,00 €
41911	65-65734-71	50 000,00 €	50 000,00 €	500,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président :

- *décide d'attribuer, au titre du fonds de développement urbain, des subventions d'un montant total de 19 835 € aux bénéficiaires dont la liste est jointe en annexe à la présente délibération et selon la répartition présentée dans cette même annexe ;*
- *décide également de rejeter quatre demandes figurant dans ce même tableau annexé ;*

- autorise le versement des subventions de fonctionnement dans leur intégralité dès cette délibération rendue exécutoire.

Strasbourg, le 30/04/20
Le Président du Conseil Départemental

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'F' followed by a long, sweeping horizontal stroke that curves upwards at the end.

Frédéric BIERRY